

Commune de :

Meaux La Montagne

**PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**

**Vu pour être annexé à l'arrêté municipal**

**N°08-2025**

**Le Maire**

**Mme MURAT Véronique**

## PREAMBULE

La Commune de Meaux la Montagne est dans l'obligation d'élaborer un PCS du fait qu'elle est concernée par le Plan de Prévention sur les risques naturels inondation (PPRNI) du Reins Trambouze approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2009.

Ci-dessous le document du PCS de Meaux La Montagne.

# SOMMAIRE

Chapitre	Titre	Page
	Arrêté municipal approuvant le PCS	6
	Mise à jour PCS	7
<b>Chapitre 1</b>	<b>RISQUES IDENTIFIES SUR LA COMMUNE</b>	<b>8</b>
	<b>1 - ALEAS NATURELS</b>	<b>8</b>
	1-1 - Inondation et Glissement de terrain	8
	1-2 - Tempête	8
	1-3- Grands froid, Canicule	8
	1-4 - Incendie de forêts, incendie industriels	9
	<b>2 - ALEAS TECHNOLOGIQUES</b>	<b>9</b>
	2-1 - Accident de transports, matières dangereuses	9
	2-2 - Epidémie	9
	2-3 - Risque nucléaire	9
	2-4 - Crash aérien	10
	2-5 - Carrière	10
	2-6 - Terrorisme	10
<b>Chapitre 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES VULNERABILITES, ENJEUX</b>	<b>11</b>
2-1	Population : caractéristique et répartition géographique	11
2-2	Recensement des populations isolées et vulnérables	11
2-3	<b>ANNEXE 1</b> — Tableau des personnes à risques	<b>26</b>
2-4	Etablissements recevant du public	12
2-5	Equipements sensibles : les réseaux électriques et d'eau	12
<b>Chapitre 3</b>	<b>ORGANISATION DE LA REPONSE COMMUNALE</b>	<b>13</b>
	Organigramme de crise	13

	Poste communal de commandement	<b>13</b>
<b>Chapitre 4</b>	<b>ORGANISATION DE L'ALERTE</b>	<b>17</b>
4-1	Liste des contacts pour la Préfecture	<b>17</b>
4-2	Alerte générale	<b>17</b>
4-3	Lieu d'accueil de la population	<b>17</b>
<b>Chapitre 5</b>	<b>RECENSEMENT DES MOYENS</b>	<b>19</b>
5-1	1 - Moyens humains	<b>19</b>
	2 - Ressources matérielles	<b>19</b>
5-2	Matériel et équipement communaux	<b>20</b>
5-3	Matériels mis à disposition par des entreprises ou des particuliers	<b>21</b>
5-4	Points d'eau	<b>22</b>
5-5	Approvisionnement en eau et alimentation	<b>22</b>
5-6	Transports de personnes (moyens)	<b>23</b>
<b>Chapitre 6</b>	<b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>24</b>
6-1	Autorités à prévenir	<b>24</b>
6-2	Différents opérateurs	<b>24</b>

<b>Chapitre 7</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>24</b>
7-1	Tableau des personnes à risque	<b>24</b>
7-2	Cartes zones communales inondables du PPRI	<b>27</b>
7-3	Acte d'engagement dans la Réserve de Crise et règlement	<b>28</b>
7-4	Règlement intérieur de la Réserve de crise	<b>29</b>
7-5	Modèle d'Arrêté de réquisition	<b>30</b>
7-6	Modèle d'Arrêté de circulation	<b>31</b>
7-7	Modèle d'Arrêté portant injonction d'évacuation	<b>32</b>
7-8	Fiche de suivi des personnes vulnérables (Météo)	<b>33</b>
7-9	Fiche procédure distribution des comprimés d'iodure de potassium + Notice d'utilisation	<b>35</b>

## ARRETE MUNICIPAL

N°08 Du 16 mai 2025

### Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de Meaux la Montagne,

**VU** les articles L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,

**VU** le code de la sécurité intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,

**VU** le décret n ° 2022-907 du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R.731-8 ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que Inondations, incendies bois et forêts, tempêtes canicules, accidents de transports de matières dangereuses, épidémies, risques nucléaires, crash aérien, carrières et terrorisme,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan Communal de Sauvegarde de Meaux la Montagne, est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Rhône.

**Article 3** : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Président de la Communauté Ouest Rhodanien.

**Article 5** : Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du Code de la sécurité intérieure.

**Article 6** : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Meaux la Montagne le 16 mai 2025

Le Maire, Mme MURAT Véronique



## MISE A JOUR DU PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	DATE

## 1 - RISQUES IDENTIFIES SUR LA COMMUNE

### Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

#### 1 - Aléas naturels :

##### 1-1 - Inondation et Glissement de terrain

La situation géographique de **Meaux La Montagne** est la suivante.

La commune est située entre 2 versants, l'un à l'Ouest, donnant sur Saint Vincent de Reins et l'autre au Sud, donnant sur Cublize.

Ces 2 petites montagnes sont par endroit très pentues avec des niveaux de pentes pouvant atteindre 12%.

La commune est traversée par 2 cours d'eau :

- En limite communale à l'ouest, par la rivière Reins;
- Et par le ruisseau Ronçon, prenant sa source sur Saint Bonnet le Troncy. Le Ronçon se déverse dans la partie basse de la commune dans la rivière le Reins.

De nombreux rus viennent grossir le Reins et le Ronçon tout au long de leur cheminement.

En cas de fortes pluies, ces rus peuvent devenir importants et les 2 cours d'eau peuvent sortir de leurs lits, et suivant le débit de l'eau, inonder les prés mitoyens.

Des précipitations plus abondantes peuvent provoquer des dommages aux habitations en fond de la vallée.

Enfin de fortes précipitations liées aux pentes du terrain pourraient, par endroit, générer des coulées de boue assez limitées.

En conclusion, les risques d'habitations inondées, de routes inondées, voire infranchissables à cause de l'eau et/ou de la boue, sont possibles, mais du fait de la largeur de la vallée les risques resteraient limités.

En raison de cette situation, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondations du Rhins et de la Trambouze a été adopté en date du 29 décembre 2009 par arrêté inter-préfectoral.

##### 1-2 - Tempête

Les versants des montagnes de la commune sont à plus de 50 % recouverts de forêt, essentiellement de résineux (Sapins et Douglas). Ces grands arbres sont peu enracinés.

Des vents d'une grande violence ont déjà provoqué des casses d'arbres.

Leurs chutes peuvent provoquer des dangers tant pour les populations, que pour les biens.

De plus des toitures ou autres parties de construction peuvent subir les assauts des vents, et endommager immeubles, routes, etc., sans compter les risques auprès de la population.

En conclusion, le risque de tempête, peut prendre des proportions importantes en fonction du niveau de la catastrophe : accès aux habitations et usines bloqués, etc.

##### 1-3 - Grands Froid ou Canicule

Notre société vieillit, et son mode de fonctionnement a fortement évolué au cours de ce dernier siècle. En 1901 la population était de 550 habitants, aujourd'hui elle s'est réduite

à 233 (INSEE 2021). Le vieillissement de la population s'accompagne d'un maintien au domicile tardif.

De plus l'évolution de la société française se caractérise par la séparation au domicile des générations. Les personnes âgées, vivent pour la plupart isolées du reste de leur famille.

En conclusion, Grands Froids et Canicules peuvent avoir des conséquences dramatiques sur une population âgée, isolée, et donc fragile

#### **1-4— Incendies de forêts - Incendies industriels**

- **Incendies de forêts**

La commune boisée en grande partie, surtout de résineux, n'est pas à l'abri d'un embrasement de ceux-ci.

Du fait de l'importance des bois, et de leur rapprochement, le risque, existe

- **Incendies industriels**

Le peu d'entreprises industrielles ou artisanales rend le risque d'incendie industriel très faible.

## **2 - Aléas technologiques**

### **2-1 - Accident de Transports, Matières dangereuses**

La Commune est traversée par des axes routiers départementaux, relativement empruntés : D605, D607, D 94 et D94E.

Ces axes très utilisés par les transports de grumes, peuvent occasionnellement être empruntés par des transports d'hydrocarbures, voire de matières dangereuses.

En conclusion, ce type d'accidents pourrait couper les moyens d'accès au village, et, dans le cas d'accident de matières dangereuses, risquer une pollution des eaux et de l'air.

### **2-2 - Epidémie**

Il s'agit là d'un risque de santé publique, qui touche tout le territoire national. Les mouvements de population importants, liés aux déplacements domicile-travail, entre notre commune et les agglomérations importantes (Lyon, Villefranche, Tarare et Roanne) favorisent la propagation des épidémies.

En conclusion, une épidémie de grande ampleur, isolerait notre commune.

### **2-3 - Risque Nucléaire**

Meaux la Montagne se trouve à 75 km à vol d'oiseau de la centrale du Bugey.

Les centrales de la vallée du Rhône, situées au sud de Lyon se trouvent sur l'axe SudNord des vents dominants.

En conclusion, la commune pourrait être épargnée par l'effet « thermique » ou de « souffle », mais la commune ne serait pas à l'abri des conséquences de la radioactivité, celle-ci se souciant peu des frontières géographiques, du fait de sa transmission par les nuages et autres « vecteurs naturels ».

## **2-4 - Crash aérien**

La carte ci-contre, démontre que Meaux La Montagne se trouve sur les couloirs aériens des grandes villes de France, tels que Paris-Lyon, Nantes-Lyon etc.

De plus les bases de l'armée de l'air d'Orange, Dijon, Nancy, Luxeuil, trouvent un terrain propice à leurs entrainements en survolant notre région. Il n'est en effet pas rare qu'un aéronef de l'armée de l'air passe en rase motte au-dessus des montagnes de Saint Vincent.

En conclusion, le crash d'un aéronef tant civil que militaire, reste dans le domaine du possible, mais aucune action préventive, ne peut s'envisager au niveau de la commune.



## **2-5 - Carrière**

Une carrière se situe en partie sur la commune de Meaux la montagne.

Les risques sont liés à l'utilisation d'explosifs et éboulements éventuels.

La carrière a sa propre organisation pour ces risques, mais il peut être envisagé des dégâts collatéraux.

## **2-6 - Terrorisme**

Bien que la Commune soit relativement éloignée des grands centres urbains, il ne faut pas négliger le risque de terrorisme qui peut frapper en tout lieu.

### **2-1 - Population : nombre d'habitants de la commune**

Le dernier recensement (2021) attribuait à Meaux La Montagne une population de 229 habitants.

Le village présente une forte proportion de population dans le centre bourg, le reste étant réparti dans des hameaux plus ou moins denses.

Les hameaux les plus importants sont :

- Bussières : 29 personnes
- Les Ducs : 25 personnes
- Le Goujon : 18 personnes
- Gondras-Cambuse : 12 personnes
- Croix de Villard : 15 personnes
- Magny : 20 personnes
- Boutouge- Le Penin : 20 personnes

### **2-2 - Recensement des populations isolées et vulnérables**

Évolution et structure de la population en 2021

Commune de Meaux-la-Montagne (69130)

#### **POP T0 - Population par grandes tranches d'âges**

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	230	100,0	243	100,0	229	100,0
0 à 14 ans	52	22,7	44	18,0	35	15,5
15 à 29 ans	33	14,5	26	10,9	35	15,5
30 à 44 ans	47	20,2	43	17,6	25	11,1
45 à 59 ans	29	12,8	34	13,8	54	23,4
60 à 74 ans	59	25,6	81	33,5	40	17,3
75 ans ou plus	10	4,1	15	6,3	40	17,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

## **2-3 - ANNEXE n ° 1 : Tableau des personnes à risques**

### **2-4 - Etablissements recevant du public**

Nous listons dans ce chapitre, aussi bien les établissements sous l'autorité de la Mairie, que les entreprises et les Commerces.

Etablissements sous l'autorité de la Mairie

- Mairie (au Bourg) PC : 04.74.89.60.80
- Salle des fêtes
- Eglise
- Salle des associations,
- Gîtes familial, rural et de groupe
- Commerce multi rural

### **2-5 - Equipements sensibles : les réseaux électriques et d'eau**

**Eau potable** : A l'exception de quelques habitations dans des hameaux, l'eau potable est distribuée par un réseau communal. L'eau provient essentiellement de la station de pompage de Commelle Vernay dans la Loire. Cette eau arrive dans un réservoir communal (ancien réservoir de récolte des sources) avant d'être distribuée par le réseau. La gestion de l'eau potable est assurée en délégation de service public.

**Réseaux électriques** : L'ensemble des habitations de la commune est desservi par le réseau public d'électricité.

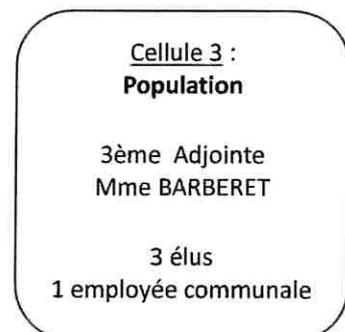
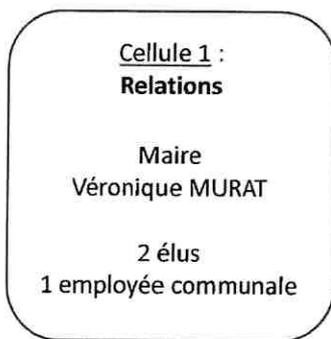
### 3 – ORGANISER LA REPONSE COMMUNALE

#### - Organisation du dispositif communal

Le Maire : **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**

#### SCHEMA DE L'ORGANIGRAMME DE CRISE

Poste de commandement  
Maire : Véronique MURAT  
04 74 89 60 80  
06 27 08 29 06



#### POSTE COMMUNAL DE COMMANDEMENT(PCC) Coordination des moyens et des actions

#### Définition

De par la Loi, le Maire est directeur des opérations de secours. Il lui incombe de prendre toutes les mesures dès la survenance d'un risque.

Pour l'aider dans sa tâche, il est secondé par ses adjoints.

**Le poste communal de commandement est joignable au 04 74 89 60 80**, numéro de téléphone de la mairie.

De ce commandement opérationnel (**Véronique MURAT**) découlent trois cellules opérationnelles, chacune placée sous l'autorité d'un adjoint.

- La première cellule est chargée de la liaison avec les services de l'Etat et des collectivités (**Véronique MURAT, Maire**)

- La seconde cellule est en charge de la logistique. Il s'agit de l'entretien et de la réparation des voiries, de l'approvisionnement de la population (Logistique : **Roland BATTU 1er adjoint et voirie : Sylvain ROLIN, 2<sup>ème</sup> adjoint**).

- La troisième cellule s'occupe de la population et de sa prise en charge en cas d'évacuation (**Sandra BARBERET, 3<sup>ème</sup> adjointe**)

## Composition et Organisation des Cellules du Poste de commandement

Chaque responsable de cellule s'entoure de personnes qu'il a choisies et dont il a la charge pendant l'opération et sur lesquelles il peut compter (membre du conseil municipal ; membres du CCAS, personnes volontaires,...)

### **CELLULE 1 : RELATIONS AVEC LES SERVICES DE L'ETAT**

**Responsable de la Cellule 1 : Véronique MURAT. Maire : 06 27 08 29 06**

**Siège de la Cellule 1 : Secrétariat de Mairie — 04 74 89 60 80**

**Missions de la Cellule 1:**

- Secrétariat Général du Poste de Commandement Communal
- > Accueil et réception des messages ;
- > Relation et coordination des opérations de secours avec les Services de l'Etat ou du Département,
- > Transmission des instructions aux équipes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cellules
- > \*Information des populations

**Elus rattachés à la Cellule 1 :**

Conseillers municipaux

**Fonctionnaires rattachés à la Cellule 1 : Maryline MOLINA, Secrétaire de Mairie: 04 74 89 60 80**

Interlocuteurs privilégiés : Relation avec les services préfectoraux, le SDMIS, le Département du Rhône, le Rectorat et la Gendarmerie Nationale:

**Véronique MURAT, Maire : 06 27 08 29 06**

**Marie-Françoise PASCAL : 06 88 09 91 63**

Autres relations et accueil des administrés :

**Mickaël DUTOUR : 07 71 72 70 40**

### **CELLULE 2 : LOGISTIQUE**

**Responsables de la Cellule 2 :**

**Roland BATTU, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire : 06 17 49 06 59**

**Sylvain ROLIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : 06 84 01 25 22**

**Siège de la Cellule 2 : Salle du conseil municipal**

**Missions de la Cellule 2 :**

**Sylvain ROLIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : 06 84 01 25 22**

- > Sécurisation et fermeture des périmètres et des voies d'accès en concertation avec les services de secours,
- > Dégagement et/ou réparation sommaire des infrastructures endommagées,
- > Réparation des infrastructures communales.

**Roland BATTU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : 06 17 49 06 59**

- Organisation de l'évacuation de la population et de son retour en fin d'alerte
- Organisation du ravitaillement de la population ;
- Aide aux particuliers et aux entreprises à la remise en état de leurs biens.

**Elus rattachés à la Cellule 2 :**

**Julien FLEURET : 06 33 37 26 82**

**Alain COUTURIER : 06 41 11 32 92 conseillers municipaux**

**Employé communal rattachés à la Cellule 2 : Mathéo CHUZEL 06 15 48 08 61**

### **CELLULE 3 : POPULATION**

**Responsable de la Cellule 3 :**

**Sandra BARBERET, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire : 06 75 49 89 34**

**Siège de la Cellule 3 : Salle d'animation**

**Missions de la Cellule 3:**

- Diffusion des alertes à la population et des messages de fin d'alerte
- Accueil des populations menacées ou sinistrées évacuées par la Cellule 2
- Réquisition de bâtiments privés si nécessaire ;
- Réception du ravitaillement fourni par la Cellule 2
- Distribution des repas, couvertures, soins médicaux non - vitaux, .
- Réconfort moral

**Elus rattachés à la Cellule 3 :**

**Sandrine ROLIN, conseillère municipale : 06 88 94 31 28**

**Christiane ROLLIN, conseillère municipale : 06 80 66 56 48**

**Natacha CHARLET, conseillère municipale : 06 73 51 52 34**

**Employée communale rattachée à la Cellule 3 :**

**Nicole DESCHELETTE : 06 66 41 86 12**

Autre personnel : volontaires de la population

#### **En cas de nécessité d'Evacuation (Troisième cellule)**

En cas d'évacuation, la population des secteurs à risque, sera regroupée à la Salle d'animation.

Ce bâtiment permettra d'héberger ces personnes dans un confort optimal (chauffage point d'eau - couchage d'urgence).

Le parc public de stationnement devant le bâtiment permet en outre d'accueillir les infrastructures nécessaires à ces personnes (centre médical avancé, stationnement des véhicules de secours).

Le poste de commandement des pompiers restera au sein de la caserne de Cublize, avec la possibilité de procéder aux éventuelles évacuations des blessés par hélicoptère.

En cas de nécessité, une prairie est disponible à l'entrée du bourg et sera réservée à l'héliport.

Si la salle d'animation venait à être saturée par l'afflux des personnes déplacées, la salle des associations, constituera une capacité de logement supplémentaire.

D'autres bâtiments publics ou privés pourront être amenés à être utilisés pour l'hébergement des personnes évacuées, en cas de catastrophe touchant plusieurs communes des environs, permettant une répartition par zones géographiques de provenances.

## 4 - ORGANISATION DE L'ALERTE

### 4-1 - Liste des contacts pour la Préfecture

Nom et Prénom du destinataire			
Professionnel	Domicile	Portable	@
1 - MURAT Véronique			
	04 74 89 65 61	06 27 08 29 06	vemuroc@outlook.fr
2 BATTU Roland			
	04 74 89 65 60	06 17 49 06 59	battu.roland@orange.fr
3 - ROLIN Sylvain			
		06 84 01 25 22	marylenesylvain69@gmail.com
4 - BARBERET Sandra			
	04 74 05 71 61	06 75 49 89 34	anthonybarberet@orange.fr

#### Qui alerter ?

Le Maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon nos risques.

- Toute la population : tempête, canicule, nuage toxique...
- Une partie de la population : inondation, incendie, explosion...

### 4-2 - Alerte générale

Moyens	Lieu
Véhicule avec haut- parleur	Commune
Porte à porte	Hameau par hameau
Cloches de l'église du village	Village

### 4-3 - Lieu d'accueil de la population :

En cas d'évacuation, la population des secteurs à risque, sera regroupée à **la Salle d'animation**.

Ce bâtiment permettra d'héberger ces personnes dans un confort optimal (chauffage point d'eau - couchage d'urgence).

Le parc public de stationnement devant le bâtiment permet en outre d'accueillir les infrastructures nécessaires à ces personnes (centre médical avancé, stationnement des véhicules de secours).

Le poste de commandement des pompiers restera au sein de la caserne de Cublize, avec la possibilité de procéder aux éventuelles évacuations des blessés par hélicoptère. En cas de nécessité, l'extrémité du parking de la Mairie sera réservée à l'héliport.

Si la salle d'animation venait à être saturée par l'afflux des personnes déplacées, **la salle des associations**, constituera une capacité de logement supplémentaire.

**D'autres bâtiments publics ou privés** pourront être amenés à être utilisés pour l'hébergement des personnes évacuées, en cas de catastrophe touchant plusieurs communes des environs, permettant une répartition par zones géographiques de provenances (gites privés)

## 5 - RECENSEMENT DES MOYENS

### 5-1 — Moyens humains

#### Structures Sanitaires

Professionnels de santé			
Identification	Lieu	Nom	Téléphone
Médecin	Saint Vincent de Reins	LAPRAIS Olivier	04.74.89.60.44
	Amplepuis	Pôle de santé	04.74.05.42.75
	Lamure sur Azergues	FELICOLI Pascal	04.74.03.09.19
	Poule les Echarmeaux	ARMANET Mélika	04.74.03.68.73
Cabinets Infirmiers	Lamure sur Azergues	Cabinet d'infirmières	04.74.03.04.36
	Saint Vincent de Reins	Cabinet d'infirmières	04.74.05.71.99
	Amplepuis	Cabinet d'infirmier	04.74.89.06.43
		Cabinet d'infirmier	04.74.89.04.89
		DUFOUR Frédéric	04.26.81.69.59
		CANET Clémence	09.84.32.51.73

Structures Sanitaires			
Identification	Lieu	Nom	Téléphone
Hôpitaux	Amplepuis	Centre Hospitalier du Beaujolais Vert	04.74.05.43.05
	Cours La Ville		04.74.13.10.10
	Bourg de Thizy		04.74.64.57.00
	Thizy		04.74.05.44.44
	Tarare/Grandris	Hôpital Nord Ouest	04.74.03.02.58
	Villefranche S/Saône		04.74.09.29.29
	Roanne	Centre Hospitalier	04.77.44.30.00
Pharmacies	Saint Vincent de Reins	Pharmacie Lemeunier	04.74.89.60.24
	Cours La Ville	Pharmacie de la Place	04.74.89.72.75
		Pharmacie Goddard	04.74.89.72.22
	Amplepuis	Pharmacie des Sapins	04.74.89.30.55
		Pharmacie Centrale	04.74.89.41.10
		Pharmacie d'Emeline	04.74.89.33.46
	Thizy Les Bourgs	Pharmacie Aprium Centrale	04.74.64.47.80
		Pharmacie Aprium Beaujolais Vert	04.74.64.00.19
Lamure Sur Azergues	Pharmacie Totum	04.74.03.06.50	
Centre Antipoison	Lyon		04.72.11.69.11
Centre des Grands Brulés	Lyon	Hôpital Edouard Herriot	04.78.61.89.50
Pompes Funèbres	Amplepuis	Bonnepart	04.74.89.21.87
	Thizy Les Bourgs	Santi	04.74.64.09.15
	Cours La Ville	Santi	04.74.05.23.03
		L'Iris Bleu	04.74.89.71.86
		Joasson-Ballot SARL	04.74.13.09.89

## 5-2 Matériel et équipement communaux

<p><b><u>Agent Technique Polyvalent :</u></b>  <b>M.Mathéo Chuzel</b>  <b>Local Communal</b></p>	<p><b><u>Dans le local communal :</u></b></p> <p>Saleuse lame  Débroussailleuse  Véhicule de service (pneus " neige") Tronçonneuse  Pelles  Rateaux  Rubalises  Cônes  Piquets  Panneaux  Groupe électrogènes 3kW  Echelles</p>
<p><b><u>Mairie</u></b>  <b>Centre du Bourg</b></p>	<p>2 Défibrillateurs (SAS de la mairie + à l'extérieur de la salle d'animation)  Porte-voix (Réserve bureau Mairie)  Main courante  Fiche recueil d'information 1 ensemble  Bougies et allumettes (x10)  Lampe torche + piles  Lits de camp (x10)  Couvertures polaires (x10)  Couvertures de survies (x10)</p>
<p><b><u>Pompiers Cublize</u></b>  <b>Capitaine Berchon Nicolas</b>  <b>14 rue du stade 69550 Cublize</b></p>	<p><b><u>Caserne</u></b></p> <p>Camion Pompe  Véhicule ambulance  Véhicules  Divers matériel</p>

### 5-3 – Matériel mis à disposition par des entreprises et des particuliers

<p><u>PONTET Loïc</u> Le Traclet 69550 Ronno 06.88.46.06.07</p>	<p>Tracteur avec épareuse/débroussailleuse Tracteurs Agricoles Bennes agricoles Tronçonneuses</p>
<p><u>EARL LES DONCHERES</u> Route en May 69550 Meaux la Montagne</p>	<p>Tracteur avec chasse neige (lame communale) saleuse</p>
<p><u>DUMONTET Charles</u> Route de Grandris 69870 St Just d'Avray 07.74.71.53.78</p>	<p>Epareuse/Débroussailleuse 75 cv - portée 5,5m Tracteurs Agricoles Chargeur frontal avec grappin Matériels d'élagage (harnais, lampes, cordes de rappel, mousquetons, ect...) Tronçonneuses, Débroussailleuse manuelle</p>
<p><u>BOYER Aloïs</u> 518 route Moulin Vilette 69550 Meaux la Montagne 06.06.84.20.41</p>	<p>Broyeur de déchets végétaux Echelles, Matériel d'élagage(harnais et corde de rappel) Véhicule avec remorque Tronçonneuse et débroussailleuse</p>
<p><u>ROLIN Stéphane</u> 179 Route de Roche Bas 69550 Meaux la Montagne</p>	<p>Camion Grue Forestier Tronçonneuse</p>
<p><u>ENTREPRISE CHIZELLES FRERES</u> 2 Pont de la côte 69240 Saint Vincent de Reins 04.74.02.04.26 06.08.92.57.46</p>	<p>Abatteuse forestières Chargeurs forestiers Treuils Tronçonneuses</p>
<p><u>SARI CHAMPALLE</u> 3 Impasse Fa 69240 Saint Vincent de Reins 04.74.64.83.20</p>	<p>Nacelle Automotrice Manitou rotatif télécommandé Camion équipé d'une grue avec radio commande (25m) Camion benne Mercedes Chariot élévateur "Manitou" Fourgon Boxer YC outillage électroportatif : tronçonneuse Fourgon Expert YC outillage électroportatif : tronçonneuse</p>
<p><u>Robert Denis</u> Route d'Amplepuis 69240 Saint Vincent de Reins 06.82.06.91.58</p>	<p>Tractopelle, Pelle à chenille Remorque pour engin, Camion 19T Cylindre tronçonneuse Panneaux Divers petit matériel de chantier</p>
<p><u>Agriculteurs Locaux</u> <u>EARL DE BUSSIÈRE</u> Sylvain Rolin 06.84.01.25.22 <u>EARL LES DONCHERES</u> Christophe Foray 06.74.46.98.47</p>	<p>Tracteurs, tracteurs télescopiques Chargeurs , godets, fourches Remorques, bennes basculante ou non Tonne à eau, Tonne à lisier Tronçonneuses</p>

## 5-4 - Points d'eau

<p>Le Ronçon Le Reins Etang de M. Brun</p>	<p>Ruisseau communal Route du Reins parcelle ZD 100</p>
--	---

## 5- 5 - Approvisionnement en eau et alimentation

Désignation	Fournisseur	Lieu	Téléphone
EAU POTABLE	Epicerie "Le Relais c'est ici"	Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.68.03
	Bar des Filatures	Les filatures 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.68.98
	Bar " Le Saint Vincent"	Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	06.81.48.38.31
	Casino	Rue François Mitterrand 69550 Amplepuis	04.74.89.32.18
	Carrefour	1 avenue Jean Moos 69550 Amplepuis	04.74.89.48.00
	Intermarché	25 Route de Roanne 69550 Amplepuis	04.74.89.25.28
	Intermarché	La Feuilletière 69870 Lamure sur Azergues	04.74.60.14.67
BOULANGERIE	Chti'suisse	Boulevard du Nord 8 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.64.62.59
	La Mendigote	34 rue de l'hôtel de ville 69550 Cublize	04.74.89.57.13
	Boulangerie du Lac des Sapins	3 rue de l'hôtel de ville 69550 Cublize	04.74.89.54.75
ALIMENTATION / FOURNITURES DE REPAS	Epicerie "Le Relais c'est ici"	Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.68.03
	Bar des Filatures	Les filatures 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.68.98
	Bar/pizzeria " Le Saint Vincent"	Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	06.81.48.38.31
	Casino	Rue François Mitterrand 69550 Amplepuis	04.74.89.32.18
	Carrefour	1 avenue Jean Moos 69550 Amplepuis	04.74.89.48.00
	Intermarché	25 Route de Roanne 69550 Amplepuis	04.74.89.25.28
	Intermarché	La Feuilletière 69870 Lamure sur Azergues	04.74.60.14.67
	Boucherie Tachet	21 Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	09.81.36.11.00
	Auberge Meldoise	38 chemin de la gare 69550 Meaux La Montagne	04.74.89.60.81
	Boucherie Carole Murad	22 Rue de l'hôtel de Ville 69550 Cublize	04.74.89.54.59
	Bar/Restaurant "Le Nouveau Chapitre"	27 Place Simon Favrichon 69550 Meaux La Montagne	04.74.05.08.57
SANTÉ /HYGIENE	Pharmacie Lemeunier	2 rue centrale 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.60.24
	Pharmacie Centrale	Rue François Mitterrand 69550 Amplepuis	04.74.89.41.10
	Pharmacie des Sapins	30 rue Thimonier 69550 Amplepuis	04.74.89.30.55
	Pharmacie d'Emeline	89 chemin de la gaieté 69550 Amplepuis	04.74.89.33.46
	Intermarché	25 Route de Roanne 69550 Amplepuis	04.74.89.25.28
	Intermarché	La Feuilletière 69870 Lamure sur Azergues	04.74.60.14.67
	Epicerie "Le Relais c'est ici"	Le Bourg 69240 Saint Vincent de Reins	04.74.89.68.03

## **5-6 - Transport de personnes (moyens)**

Il s'agit de recenser les moyens de transport terrestre facilement et rapidement accessibles.

<b>INTITULE</b>	<b>DEFINITION DES VEHICULES</b>	<b>LOCALISATION</b>
<b>AUTOCAR DU RHONE 0800 869 869</b>	<b>Autocars de transports régional et scolaires</b>	<b>Suivants les cas ces autocars sont stationnés dans les locaux de l'ancienne gare de Saint Vincent de Reins</b>
<b>AUTOCARS DE LA VALLEE 04.74.03.00.20</b>	<b>Autocars de transports régional et scolaires</b>	<b>440 Route de l'Azergues 69870 Chambost Allières</b>
	<b>Minibus</b>	
<b>Taxis Locaux Corgier 04.74.03.17.20 Villard 06.10.93.25.83</b>	<b>Véhicules légers 3 à 4 places et 7 places</b>	<b>GRANDRIS</b>
	<b>Véhicules légers 3 à 4 places</b>	<b>GRANDRIS</b>
<b>Ambulance Amplepuisienne 04.74.89.31.30</b>	<b>Véhicules légers 3 à 4 places</b>	<b>Amplepuis</b>
<b>Ambulance des Sapins 04.74.89.90.62</b>	<b>Véhicules légers 3 à 4 places</b>	<b>COURS</b>
<b>POMPIERS DE Cublize</b>	<b>Véhicules de la caserne</b>	<b>Rue du Stade Cublize</b>
<b>Membres du conseil Mnicipal</b>	<b>Véhicules légers de 3 à 8 places utiles</b>	<b>Véhicules personnels</b>

## 6 - ANNUAIRE DE CRISE

### 6-1 Autorités Départementales. Préfectorales et autres à prévenir.

Tableau des autorités		
Identification	Service	Téléphone - Courriel
Département	Voirie	MDR Tarare : 04 74 05 36 20
	Services sociaux	MDR Thizy : 04 74 13 85 20
Préfecture	DDT	04 78 62 50 50 - ddt-ads@rhone.gouv.fr
	Préfecture	06.12.47.05.20 - pref-sidpc-astreinte-oref69@rhone.Qouv.fr
	Sous préfecture	04 74 62 66 04 - sp-sec-sprefvill@rhone.gouv.fr
Gendarmerie Nationale	Amoleouis	04 74 89 30 36
	Thizy les bourgs	04 74 64 01 26
Pompiers	SDMIS	18
Education Nationale	I.E.N. Tarare	04 74 63 37 15 - ce.0693441R@ac-lyon.fr

### 6-2 Opérateurs

Nom	Téléphone
<u>Electricité</u> <b>ENEDIS</b>	811 212 + CODE INSEE 69130
<u>Gaz : Cuves de Gaz Butagaz</u> <b>Antar az</b>	<u>09 70 81 81 00</u> 0 974 75 75 75
<u>Distributeur eau potable</u> <b>Suez</b>	09 77 408 408
<u>Réseau assainissement</u> <b>Roannaise de l'eau</b>	04 77 68 54 31
<u>Ramassage des ordures</u> <b>Service Dechets COR</b>	04 74 89 58 39
<u>Eclairage public Syder</u>	04 72 18 75 00

## 7 - ANNEXES

### 7-1 - TABLEAU DES PERSONNES A RISQUE

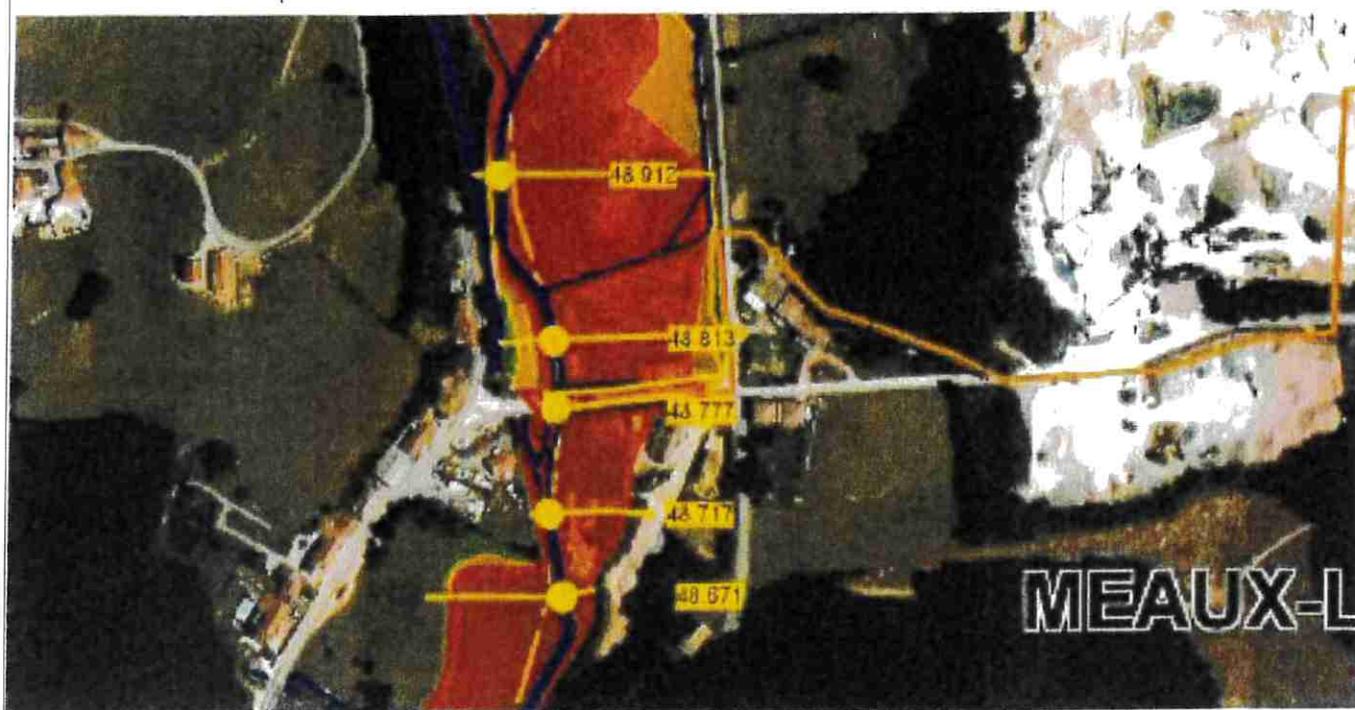
Nom	Année	Age	Adresse	Téléphone
CHATELET Colette	1945	80	568 route en May	04 74 89 61 13
CHATELET François	1942	83	568 route en May	04 74 89 61 13
CHATELET Noël	1948	77	499 route du Val d'Azergues	04 74 89 64 96

COMBY Chantal	1943	82	124 rue Louis Philippe	04 26 81 00 95
CORGIER Annie	1946	79	284 rue du Poignard	04 74 89 63 95
CORGIER René	1949	76	284 rue du Poignard	04 74 89 63 95
CHOVAN Denise	1942	83	30 rue de la Mairie	06.41.19.46.42
DESSAIGNE Claire	1945	80	480 chemin de Roche Balerce	06 50 31 70 15
DESSAIGNE Jean	1941	84	480 chemin de Roche Balerce	06 80 13 92 79
DUSSAUSY Françoise			1435 route de Cote verte	04 69 36 43 98 06 75 06 06 06
FAVRICHON Mme	1933	92	58 route en May	04 74 89 60 71
FOGNINI Roland	1949	76	726 route des Crets	04 74 89 62 21
FOGNINI Joëlle	1948	77	726 route des Crets	04 74 89 62 21
GUILLOT Angèle	1950	75	454 route en May	04 74 89 66 42
GUILLOT Serge	1946	79	454 route des May	04 74 89 66 42
GUYENOT Marie Claude	1942	83	47 chemin de la Nuiziere	04 74 89 61 00
GUYENOT René	1941	84	47 chemin de la Nuiziere	04 74 89 61 00
LESCHIERA ML	1944	81	2556 route de Roche bas	04 74 89 63 46
LESTRADE Henri	1949	76	162 rue Louis Philippe	04 74 89 67 61
MAETZ ML	1944	81	175 route des Crets	04 74 89 60 56
MAETZ Bernard	1940	85	175 route des Crets	04 74 89 60 56
MAKOWKA Annie	1944	81	532 route des Crets	04 74 89 67 35
MAKOWKA François	1939	86	532 route des Crets	04 74 89 67 35
MASSON Gérard	1948	77	283 rue du Poignard	04 74 89 67 58
MASSON Monique	1950	75	283 rue du Poignard	04 74 89 67 58
MAZILLE Arlette	1940	85	434 route des Crets	04 74 89 64 16
MOUREY Gerard	1945	80	1309 chemin de Grange Neuve	04 74 89 62 91
MOUREY Dany	1947	78	1309 chemin de Grange Neuve	04 74 89 62 91
ONGARO Anne Marie	1944	81	14 Place de l'Eglise	04 74 64 08 03
ONGARO Claude	1941	84	14 Place de l'Eglise	04 74 64 08 03

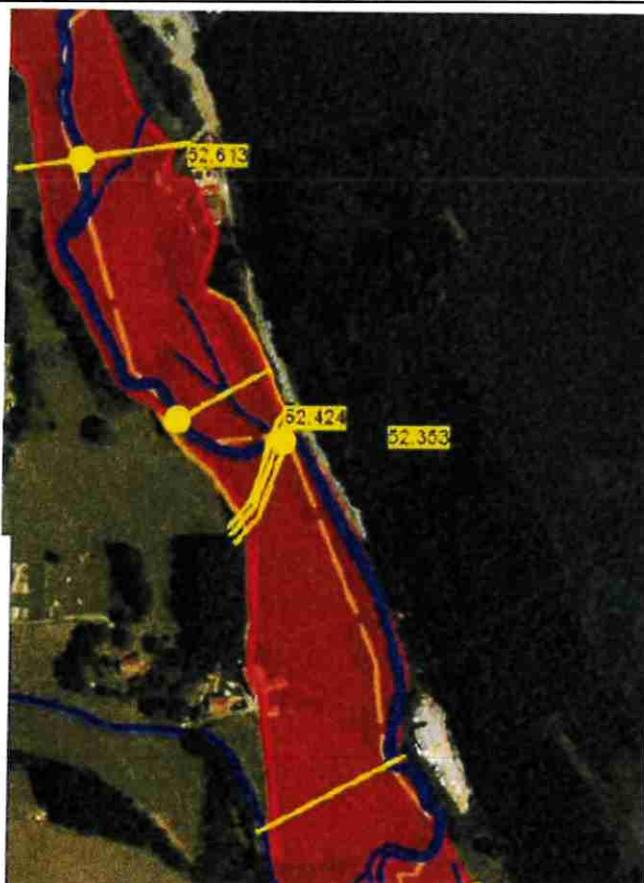
<b>PANTEL Martine</b>	<b>1949</b>	<b>76</b>	<b>181 rue Louis Philippe</b>	<b>04 74 89 67 44</b>
<b>PANTEL Bernard</b>	<b>1949</b>	<b>76</b>	<b>181 rue Louis Philippe</b>	<b>04 74 89 67 44</b>
<b>PARIZET Josiane</b>	<b>1947</b>	<b>78</b>	<b>8 Place de l'Eglise</b>	<b>04 74 89 68 57</b>
<b>PARIZET Marcel</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>8 Place de l'Eglise</b>	<b>04 74 89 68 57</b>
<b>PASCAL Alain</b>	<b>1950</b>	<b>75</b>	<b>39 Chemin de Grange Neuve</b>	<b>06.88.09.91.63</b>
<b>PLASSE Marie-Jo</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>1330 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 66 13</b>
<b>POURCHER Monique</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>91 rue Louis Philippe</b>	<b>04 74 89 66 50</b>
<b>POURCHER Marc</b>	<b>1942</b>	<b>83</b>	<b>91 rue Louis Philippe</b>	<b>0474 89 66 50</b>
<b>ROLIN André</b>	<b>1943</b>	<b>82</b>	<b>1464 chemin des Prés neufs</b>	<b>04 74 89 60 95</b>
<b>ROLIN Danièle</b>	<b>1945</b>	<b>80</b>	<b>1464 chemin des Prés neufs</b>	<b>04 74 89 60 95</b>
<b>ROLIN René</b>	<b>1949</b>	<b>76</b>	<b>1447 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 61 17</b>
<b>ROLIN Andrée</b>	<b>1950</b>	<b>75</b>	<b>1447 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 61 17</b>
<b>ROLLIN Maurice</b>	<b>1946</b>	<b>79</b>	<b>2450 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 60 90</b>
<b>ROLLIN Christiane</b>	<b>1949</b>	<b>76</b>	<b>2450 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 60 90</b>
<b>TEYSSIER Josette</b>	<b>1937</b>	<b>88</b>	<b>45 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 68 67</b>
<b>VIGNON Noelle</b>	<b>1945</b>	<b>80</b>	<b>1413 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 64 20</b>
<b>VILLIOUD Bernard</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>32 chemin de Grange Neuve</b>	<b>04 74 89 63 16</b>
<b>VIGNON Paul</b>	<b>1943</b>	<b>82</b>	<b>1413 route de Cote verte</b>	<b>04 74 89 64 20</b>
<b>VILLECOURT Mauricette</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>1418 chemin des Prés neufs</b>	<b>06 16 66 52 24</b>
<b>VILLECOURT Daniel</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>1418 chemin des Prés neufs</b>	<b>06 16 66 52 24</b>
<b>VILLARD Jean</b>	<b>1944</b>	<b>81</b>	<b>144 chemin du Fond Sardet</b>	<b>04 74 89 67 34</b>

## 7-2 - CARTES DES ZONES INONDABLES

Zone de Magny (Ronçon et Reins) Carte d'Aléas n° 14 du PPRi



Zone Route du Reins Carte d'Aléas n° 14 du PPRi



**7-3 -- ACTE D'ENGAGEMENT DANS LA RESERVE DE CRISE**

République Française  
Département du Rhône

Mairie de Meaux La Montagne  
18 rue de la mairie  
69550 Meaux La Montagne  
Téléphone : 04 74 89 60 80

mairie@meauxlamontagne.fr

ACTE d'ENGAGEMENT dans la RESERVE de CRISE

Monsieur ou Madame : .....

Prénom : .....

Date de naissance .....Lieu de naissance.....

Adresse .....

Profession : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Téléphone Fixe : .....

Téléphone Portable : .....

Le soussigné sollicite son engagement en tant que bénévole à la RESERVE DE CRISE de la commune de Meaux La Montagne.

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et en accepte son règlement intérieur. Il s'engage dans la limite de son temps disponible, et sur la base du bénévolat, à participer aux activités qui lui sont confiées.

La durée de cet engagement est fixée à la durée de la crise.

L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du Maire.

Le cas échéant, en cas de cessation de l'engagement, Monsieur ou Madame ..... remet au responsable de la cellule les matériels ou équipements qui auraient pu lui être confiés au titre de ses missions au sein de la réserve

L'intéressé,

Madame le Maire accepte l'engagement de Monsieur ou Madame à la ..... réserve de crise à compter du .....

Véronique MURAT

Maire de Meaux La Montagne

## **7-4 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESERVE DE CRISE**

### 1<sup>o</sup> Principes directeurs

La Réserve de Crise permet à toute personne qui le souhaite de s'engager à titre bénévole et occasionnel dans la gestion de la crise.

La Réserve de Crise favorise la participation de tout citoyen aux différentes missions, dans un cadre collectif, ponctuel, quelles que soient ses aptitudes et compétences. La Réserve de Crise permet le renfort en moyen humain et matériel des différentes cellules.

2<sup>o</sup> Engagements et obligations des réservistes et des organismes d'accueil  
L'affectation à une mission nécessite l'accord de la Mairie et du réserviste.

### A. -<sup>1</sup> Engagements et obligations des réservistes

Sous réserve de satisfaire aux conditions légales et d'aptitude, peut être réserviste toute personne volontaire souhaitant s'engager dans la gestion de la crise.

Toute personne qui participe à la Réserve de Crise s'engage à : ✓ respecter la présente charte ✓ apporter son concours à titre bénévole ; ✓ s'engager pour une période déterminée, qui peut être renouvelée avec son accord ; ✓ accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par le responsable de la cellule au sein de laquelle elle effectue sa mission, ou par toute personne que ce responsable a désignée , ✓ faire preuve de disponibilité adaptée aux exigences de son engagement , ✓ observer un devoir de réserve, de discrétion et de neutralité pendant l'exercice de sa mission . ✓ faire preuve de bienveillance envers toute personne en contact avec une mission de la réserve .

•/ rendre compte de sa mission à la cellule qui l'accueille ; ✓/ signaler à l'autorité de gestion de la réserve compétente tout incident ou anomalie survenu à l'occasion de sa période d'engagement ;

### B. - Engagements et obligations de la mairie

✓ La Mairie qui accueille les réservistes est un service de l'Etat. Elle propose aux réservistes ✓ des missions compatibles avec leurs obligations professionnelles. Il ne peut être opposé ✓ à l'employeur une quelconque forme de réquisition. La Mairie s'engage à : ✓ respecter la présente charte ; ✓ proposer des missions conformes à la gestion de la crise ; ✓ proposer des ✓ missions non substituables à un emploi ou à un stage ; ✓ préparer le réserviste à l'exercice ✓ de sa mission ; ✓ prendre en considération les attentes, les compétences et les disponibilités exprimées par le réserviste au regard des besoins de la mission proposée , le cas échéant, compléter la convention d'engagement décrivant précisément la mission du réserviste (fréquence, lieu d'exercice, durée) ; ✓ attester du déroulement de la mission ; ✓ couvrir le réserviste contre les dommages subis par lui ou causés à des tiers dans l'accomplissement de sa mission.

La Mairie peut par ailleurs rembourser les frais réellement engagés par le réserviste dans l'exercice de la mission qu'il lui a été confiée.

Tout manquement aux principes et engagements énoncés par la présente charte justifie qu'il soit mis fin à la collaboration entre la personne ou de la Mairie

**7-5 - ARRETE MUNICIPAL DE REQUISITION**

Le Maire de Meaux La Montagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2 •

Considérant : l'accident, l'événement.

survenu le ..... à .....heures et..... minutes

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Il est prescrit à M .....  
Demeurant à .....

- de se présenter sans délai à la Mairie de Meaux La Montagne pour effectuer la mission confiée de .....

Et / ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel .....  
suivant : . - ou de le faire mettre en place à .....

Article 2 .

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à.....

Le.....

Le Maire

Mme Véronique MURAT

## **7- 6 - ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**

Le Maire de Meaux La Montagne,

**Vu** les articles I-.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....

Considérant que .....constitue un danger pour la sécurité publique ;

### **A R R E T E**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n ° ..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Départemental
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à ..... Le .....

Le Maire

Mme Véronique MURAT

## **7-7 ARRETE MUNICIPAL PORTANT INJONCTION D'EVACUATION**

Le Maire de la commune de Meaux La Montagne

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2-5 et L 2212-4 ;

**Vu** le rapport dressé par .....

Considérant le risque .....

Considérant le grave danger encouru par les occupants des habitations situées .....

Considérant l'extrême urgence à prendre des mesures de sûreté pour garantir la sécurité des populations concernées ;

Considérant que l'état de péril a été explicitement reconnu par..... dans les conclusions de son rapport ;

### **A R R E T E**

**Article 1** : L'occupation des maisons ci-après désignées est provisoirement interdite dans le cadre de la sauvegarde des personnes :.....

---

---

**Article 2** : Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à M. le Procureur de la République ainsi qu'à M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Rhône.

**Article 4** : Cet arrêté sera notifié aux propriétaires et aux locataires des habitations susvisées pour exécution, lesquels s'assureront, dans la mesure du possible, de la mise en conservation des biens leur appartenant.

Fait à....., le .....

Le Maire  
Mme Véronique MURAT

## 7-8 FICHE DE SUIVI DES PERSONNES VULNERABLES (METEO)

**FORTES CHALEURS : RECOMMANDATIONS**  
**à destination des personnes se rendant**  
**au domicile des personnes âgées ou handicapées, fragiles**  
**inscrites sur la liste de la mairie**

Préparation de la visite par la mairie :

Annoncer quand cela est possible la venue du visiteur au domicile de la personne âgée ou personne handicapée vulnérable •

Préciser à la personne visitée l'identité et le statut du visiteur ;

Donner au visiteur, outre les coordonnées de la personne à visiter, celles des personnes référents (familiales ou professionnelles)

Nom du Visiteur \_\_\_\_\_

Date : .....

Les points à observer ou à vérifier par le visiteur :

- |   |         |
|---|---------|
| ➤ Personne vivant seule ayant au moins deux visites par jour                                | oui/non |
| > Intervention d'une aide à domicile régulière  | oui/non |
| ➤ Protection du soleil (rideaux, volets fermés)   | oui/non |
| ➤ Température inférieure à 28 °C ou 25 °C ?   | oui/non |
| ➤ Réfrigérateur en état de marche   | oui/non |
| ➤ Boissons disponibles  | oui/non |
| > Personne habillée légèrement  | oui/non |
| > Personne connaissant les mesures de prévention  | oui/non |
| > Téléphone   | oui/non |
| ➤ Coordonnées téléphoniques indispensables en évidence dans l'appartement près du téléphone | oui/non |

Si oui à toutes ces questions

- Demander à la personne ce dont elle a besoin,
- Répéter les consignes de protection de la chaleur :

Ne pas ouvrir les fenêtres la journée, fermer les volets, Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée, S'hydrater (au moins 1,5 l/jour), Manger plus souvent si manque d'appétit aux repas principaux, Se rafraîchir en se mouillant la peau (brumisation du corps et des vêtements avec brumisateur ou vaporisateur) et en se mettant si possible devant un

ventilateur, Se tenir dans les pièces les plus fraîches de l'habitat, Prendre des douches fréquentes, Porter des vêtements légers en coton et amples, Demander à la personne de donner de ses nouvelles par téléphone au moins une fois par jour à son entourage familial (ou au numéro éventuellement prévu).

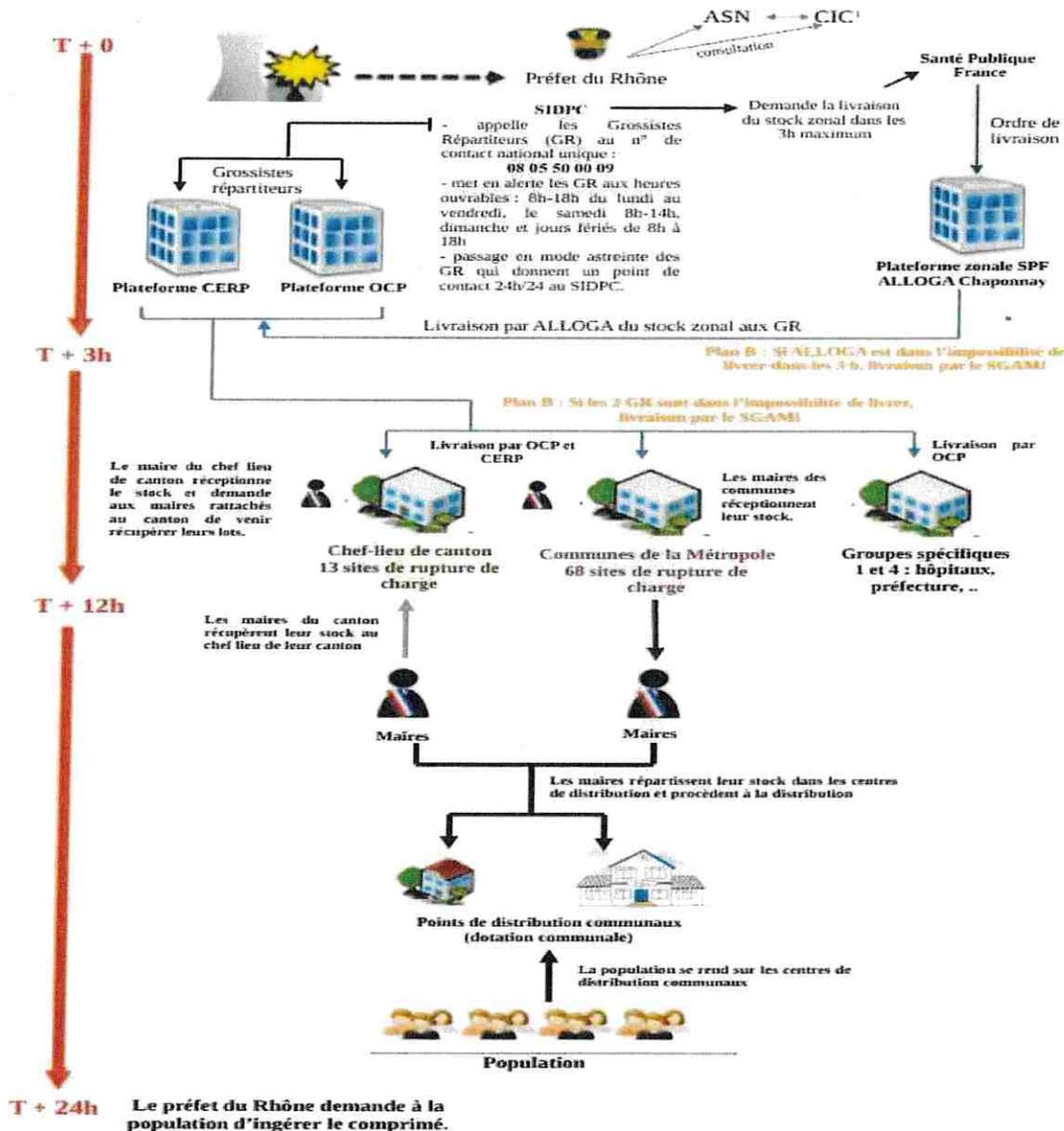
#### Si non à une de ces questions

- > Signaler la situation au service concerné de la mairie en indiquant les coordonnées des personnes référentes pour les informer de la situation. Pallier dans toute la mesure du possible les points déficients de votre mieux
- > Programmer une nouvelle visite

# 7-9 FICHE DE RECUPERATION ET DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM

## A. Récupération des comprimés

La récupération se fait selon le schéma suivant :



<sup>1</sup> Cellule Interministérielle de Crise

Etape 1 : le Maire prend rendez-vous avec la mairie de Thizy-les-Bourgs.

Etape 2 : Le Maire, ou une personne expressément désignée par lui, se déplace à la mairie de Thizy les bourgs pour récupérer les comprimés à l'heure du rendez-vous fixé.

## B. Distribution des comprimés à la population

Population mobile La population est préalablement invitée à venir récupérer ses comprimés d'iodure de potassium.

La distribution se fait à la mairie par la personne désignée par la responsable de la cellule 3.

Population non déplaçable Le responsable de la cellule 3 ou une personne expressément désignée par elle, se rend au domicile des personnes ne pouvant se déplacer et distribue les comprimés d'iodure de potassium.

Toute distribution (en mairie ou à domicile) est consignée sur le registre créé à cet

## C. Notice pour utilisation des comprimés d'iodure de potassium

Dénomination du médicament : iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg, comprimés sécables d'iodure de potassium.

L'intégralité de cette notice est à lire attentivement avant de prendre ce médicament.

Garder cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.

Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

### 1. Ou'est-ce que iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg. comprimé sécable ET dans quels cas est il utilise ?

Classe pharmacothérapeutique : Ce médicament est un ANTIDOTE

Indications thérapeutiques : Ce médicament est indiqué pour prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde, dans le cas d'une possible contamination par des radioéléments émis accidentellement par une installation nucléaire.

Ces comprimés ne doivent être pris que sur instruction formelle des autorités compétentes qui définissent les populations à qui l'iode doit être administré. Ce n'est qu'en cas de danger lié à des émissions accidentelles d'iode radioactif dans une installation nucléaire que la consigne d'ingérer ce médicament sera diffusée par tout moyen approprié aux populations exposées.

POUR UNE EFFICACITE MAXIMAL, PRENDRE LE TRAITEMENT DES L'ALERTE DONNEE.

### 2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg, comprimés sécable iodure de potassium.

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament.

Le traitement doit être pris dès l'alerte donnée, l'efficacité étant très diminuée si l'administration est débutée à partir d'1 heure après la radio contamination.

Le risque de la contamination de la thyroïde par l'iode radioactif est tel que les mesures de prévention sont d'autant plus indispensables que les sujets sont plus jeunes. Il est recommandé de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise d'iodure dans les situations suivantes : • Personnes ayant un antécédent ou une pathologie thyroïdienne en cours, • femmes enceintes ou allaitantes, • nourrissons et enfants de moins de un an.

#### Contre-indications

Ne prenez jamais iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg, comprimés sécable :

- En dehors d'une allergie connue à l'un des constituants de ce médicament, il n'existe pas de contre-indication à l'utilisation de ce médicament en cas d'alerte.
- En l'état actuel des connaissances, en dehors de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermatites herpétiformes ou des vascularités hypo-complémentaires) il n'y a pas de contre-indication à l'administration d'iodure de potassium, notamment aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans et aux femmes enceintes.

#### Précautions d'emploi : Mises en garde spéciales

Faites attention avec iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg comprimés sécables. Chez les sujets porteurs de goitre anciens, surtout s'il s'agit de goitres volumineux ou autonomes («

pretoxiques » , à THS freinée) l'administration d'une quantité forte d'iodure, même en dose unique, peut induire une hyperthyroïdie. Un avis médical préalable est donc souhaitable chez ces patients lorsqu'ils sont concernés par la distribution de comprimés d'iodure de potassium.

Il n'existe pas d'intolérance à l'iode sous forme d'iodure de potassium.

Si vous avez eu une réaction antérieure lors d'une injection d'un produit iode de contraste radiologique, de l'emploi d'un antiseptique à base d'iode sur la peau, ou de la consommation de poissons, de crustacés ou de mollusques, consulter un médecin avant l'alerte afin d'utiliser l'iodure de potassium.

Interactions avec d'autres médicaments : Prise d'autres médicaments.

Si vous devez prendre un médicament antiacide après la prise d'iodure de potassium, vous devez différer la prise de ce médicament d'au moins deux heures. Les médicaments antiacides peuvent en effet réduire l'absorption digestive de l'iodure de potassium.

Interactions avec les aliments et les boissons : Sans objet

Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives: Sans objet

Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement :

En cas d'alerte et d'instruction formelle des autorités compétentes, les femmes enceintes sont prioritaires pour bénéficier d'un traitement par iodure de potassium. Ce traitement doit être pris quel que soit l'âge de la grossesse dans le but de protéger la thyroïde de la mère et à partir du 2<sup>e</sup> trimestre, celle du fœtus qui commence à concentrer l'iode à partir de la 10<sup>ème</sup>-12<sup>ème</sup> semaine. Une surveillance échographique du fœtus sera ensuite effectuée jusqu'à la fin de la grossesse. Un suivi médical et biologique de l'enfant sera réalisé après sa naissance. La prise de ce médicament est possible et ne doit pas être différée en cas d'allaitement.

Il est recommandé aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'aux nourrissons et enfants de moins d'un an, de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement. Dans les deux cas, consulter votre médecin après la prise d'iodure de potassium.

Sportifs : Sans objet

Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines : Sans objet

Liste des excipients à effet notoire : Sans objet

3. Comment prendre l'iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 m. comprimés sécables ?

Instructions pour un bon usage : Sans objet

Posologie:

- Adultes (y compris femmes enceintes), enfants de plus de 12 ans : 2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus de fruit).
- Enfants de 36 mois à 12 ans : 1 comprimé à dissoudre dans une boisson (par exemple biberon de lait ou jus de fruit)
- Nourrissons jusqu'à 36 mois : 1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (par exemple biberon de lait ou de jus de fruit)
- Pour les nouveaux nés (moins de 1 mois) le dosage est de 16 mg soit 1/4 de comprimé.

Le traitement consiste à une prise unique. Il ne doit être renouvelé que dans des cas exceptionnels, uniquement sur instructions des autorités compétentes.

Si la prise doit être renouvelée, il est cependant souhaitable d'en exclure la femme enceinte et l'enfant de moins d'un mois, qui devront être évacués en priorité hors de la zone contaminée.

Mode d'administration : Voie orale, immédiatement dès que l'alerte a été donnée.

Vous pouvez dissoudre le comprimé d'iodure de potassium dans une boisson, telle que du lait ou du jus de fruit, pour permettre l'administration aux enfants. Dans ces conditions, la solution obtenue ne doit pas être conservée et doit être administrée immédiatement. Cette dissolution du médicament dans le lait ou du jus de fruit permet de faciliter la prise par un enfant et diminue le goût métallique qui peut être perçu aux doses préconisées.

#### Symptômes et instructions en cas de surdosage:

Si vous avez pris une dose de comprimés d'iodure de potassium supérieure à celle qui vous a été indiquée par les autorités compétentes, consultez un médecin ou un pharmacien.

#### Instructions en cas d'omission d'une ou plusieurs doses : Sans objet

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

### 4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?

#### Description des effets indésirables

Comme tous les médicaments l'iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg, sécables, est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

- Poussée de fièvre,
- Douleurs articulaires,
- Eruptions cutanées transitoires et spontanément régressives,
- Réactions allergiques (œdème, trouble respiratoire)

Il n'est pas démontré que ces manifestations sont liées à la prise d'iodure de potassium. La prise de comprimé peut avoir des effets indésirables sur le fonctionnement de la glande thyroïde, lié à une surcharge d'iode ; il s'agit alors de thyroïdite subaiguë à l'iode, d'hyperthyroïdie et de goitre par blocage de l<sup>t</sup> hormosynthèse.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

### 5. Comment conserver iodure de potassium pharmacie centrale des armées 65 mg, comprimés sécables ?

Tenir hors de portée et de la vue des enfants.

Date de péremption : Ne pas utiliser après la date de péremption mentionnée sur la boîte. La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois.

Conditions de conservation : A conserver dans l'emballage extérieur d'origine, à l'abri de l'humidité, à une température ne dépassant pas 25 °c.

Si nécessaire, mises en garde contre certains signes visibles de détérioration.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

## 6. Information supplémentaire

Liste complète des substances actives et des excipients.

Substance active : Iodure de potassium 65 mg, pour un comprimé sécable.

Autres composants : Silice colloïde anhydre, huile de coton hydrogène, cellulose microcristalline. Ce médicament se présente sous forme de comprimé sécable, Les comprimés sont blancs, ronds, quadri-sécables.

Boite de 10 ou 1000 comprimés.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Titulaire, Exploitant, et Fabricant

Pharmacie centrale des armées

TSA 30004

45404 Fleury les Aubrais Cedex

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site internet de l'ANSM.



